

Le projet de parc solaire à Saint-Brice-sous-Forêt

Réunion publique du 18 juin 2026 • en ligne • 35 participants

Version Facile à Lire et à Comprendre (FALC). Ce document est une version simplifiée. Il explique le projet de façon claire. Le document complet (verbatim et résumé) est disponible sur le registre numérique de l'enquête.



En bref

- Un terrain pollué à Saint-Brice-sous-Forêt va devenir un parc solaire.
- Ce parc va produire de l'électricité pour le territoire.
- Le projet va financer le nettoyage du terrain.
- Vous pouvez donner votre avis jusqu'au 20 juillet 2026.



Le terrain

Le terrain se trouve à Saint-Brice-sous-Forêt, dans le Val-d'Oise.

Il fait **8,4 hectares**. C'est comme 12 terrains de football.

Ce terrain était utilisé pour faire des arbres fruitiers.

À la fin des années 1990, cette activité a été arrêtée.

Le terrain est à l'abandon depuis plus de 20 ans.

Entre 2007 et 2022, des personnes ont vécu sur ce terrain sans autorisation.

Ces personnes ont laissé beaucoup de déchets.

Aujourd'hui, il y a **7 200 tonnes de déchets** sur le terrain.

Le terrain est pollué.

Mais cette pollution ne touche pas l'eau potable.

→ Le site n'est pas dans une zone de captage d'eau.



Pourquoi un parc solaire ?

Plusieurs idées ont été étudiées pour ce terrain.

Construire des maisons ?

- Non. Le terrain est trop pollué pour y habiter.
- Le bruit de la voie ferrée est trop fort.
- Les règles d'urbanisme ne le permettent pas.

Faire de l'agriculture ?

- Non. La pollution du sol est incompatible avec les cultures alimentaires.
- Nettoyer le terrain pour l'agriculture coûterait 3 fois plus cher.

Créer une zone d'activité ?

- Non. Le plan d'urbanisme (PLU) ne le permet pas.
- Cela irait à l'encontre des objectifs de préservation des sols.

Ne rien faire ?

- Non. Le terrain risquerait d'être de nouveau occupé illégalement.
- La pollution s'aggraverait.

Le parc solaire est la meilleure solution, car :

- Il finance le retrait des 7 200 tonnes de déchets.

- Il produit de l'électricité locale.
- Il sécurise le terrain de façon définitive.
- Il respecte les règles d'urbanisme.
- L'Île-de-France ne produit que 10 % de l'énergie qu'elle consomme.
Ce projet aide à changer cela.



Qui porte ce projet ?

Ce projet est fait uniquement par des acteurs publics ou parapublics.

Il n'y a **pas d'entreprise privée** dans ce projet.

La CAPV (Communauté d'agglomération Plaine Vallée)

- C'est la collectivité locale. Elle est propriétaire du terrain. Elle coordonne le projet.

Le SIGEIF

- C'est le Syndicat pour le gaz et l'électricité en Île-de-France.
- Il apporte son expertise technique et énergétique.

La Ville de Saint-Brice-sous-Forêt

- Elle co-finance et accompagne le projet.

La SEMAVO

- C'est une Société d'économie mixte du Val-d'Oise. Elle aide au financement.

La Banque des Territoires

- Elle participera au financement lors des travaux.



Le parc solaire

Il y aura environ **13 000 panneaux solaires** posés sur le sol.


Les panneaux captent la lumière du soleil et produisent de l'électricité.


Les panneaux sont inclinés à 15° vers le sud.

Ils sont fixés dans le sol avec des pieux en métal. Pas de béton.

Hauteur des panneaux : **moins de 2,5 mètres**. Couleur : noir. Pas de reflets.

Pas de risque d'éblouissement depuis la route.

 **Production prévue** : 9 GWh d'électricité par an

 **Équivalent** : 1 800 foyers

Le site sera clôturé sur 1,4 km et surveillé par caméras.

Une citerne d'eau de 120 m³ sera disponible pour les pompiers.



Le calendrier des travaux

Février 2027 → Début de la dépollution (3 mois)

Avril 2027 → Construction du parc solaire (9 mois)

Début 2028 → Le parc est en service et produit de l'électricité

La dépollution (février–avril 2027)

Les 7 200 tonnes de déchets seront enlevées.

Chaque déchet sera trié et envoyé dans la bonne filière de recyclage.

Des contrôles amiante seront réalisés.

Pendant tous les travaux

→ Pas de travaux la nuit.

- Horaires : du lundi au vendredi, de 7 h à 19 h.
- Les camions passent par la rue Eugène Oudry (côté zone d'activité).
- Ils ne passent pas dans les quartiers d'habitation.
- Environ 10 camions par jour pendant la dépollution, puis 2 par semaine.

La nature et le climat

La nature

Des animaux protégés vivent sur ce terrain.

Il y a trois espèces d'oiseaux :


- L'accenteur mouchet
- Le serin cini
- L'hypolaïs polyglotte


Il y a aussi des chauves-souris.

Pour protéger ces animaux :

- Une bande de terrain de 1 hectare le long de la voie ferrée sera préservée.
- Cette zone ne sera pas touchée pendant les travaux ni pendant l'exploitation.
- 20 mesures de protection de la nature ont été prises.
- Pas de pesticides sur le site.
- L'entretien de la végétation sera uniquement mécanique.
- Une haie sera plantée le long de la route et de la zone d'activité.

Pour le climat

 **CO₂ évité** : 225 tonnes par an, soit 6 750 tonnes sur 30 ans

 **Retour en énergie** : les panneaux se « remboursent » en 1 à 3 ans

Comment c'est financé ?

Le coût du projet

Entre **7 et 8 millions d'euros** en tout.

1 million est dédié à l'enlèvement des déchets.

Le financement

- 20 % payé par les acteurs publics.
- 80 % emprunté à des banques.

Les recettes

L'électricité produite est vendue.

L'État garantit un tarif fixe pendant 20 ans.

Ce mécanisme s'appelle le complément de rémunération.

- Si le prix de l'électricité baisse, l'État paie la différence au projet.
- Si le prix de l'électricité monte, le surplus est versé à l'État.
- Ce système a protégé les consommateurs lors de la crise énergétique de 2022.

Vous pouvez investir dans ce projet

Un financement participatif est prévu pour début 2027.

- Vous prêtez de l'argent au projet.

- Vous gagnez environ 6,5 % par an.
- Sur 2 ans.
- D'abord ouvert aux habitants de Plaine Vallée, puis à ceux du Val-d'Oise.
- Ce financement ne sera lancé que quand toutes les autorisations seront obtenues.

 **Votre facture d'électricité ne changera pas.**

Vous n'avez rien à faire.

Dans 30 ans ?

Le parc solaire fonctionnera pendant 30 ans.


Après 30 ans, le parc sera entièrement démonté.

C'est écrit dans un contrat signé entre le projet et la CAPV.

- 94 % des panneaux sont recyclables.
- Il existe déjà une filière nationale pour recycler les panneaux : Soren.
- Le coût du démantèlement est prévu dès maintenant dans le budget du projet.

Le terrain retrouvera son aspect naturel.

Comment donner votre avis ?

 **Date limite** : lundi 20 juillet 2026 à 17 h

Votre avis est important.

Toutes les observations sont lues et analysées par la commissaire enquêtrice.

La commissaire enquêtrice est **Madame Marigot**. Elle est indépendante du projet.

Elle transmet ses conclusions au préfet du Val-d'Oise.

Le préfet décide ensuite d'accorder ou non le permis de construire.

Par internet

Allez sur le registre numérique de l'enquête.

- Vous pouvez lire tous les documents.
- Vous pouvez écrire vos observations.
- Vous pouvez voir les observations déjà déposées.
- Vous pouvez poser autant de questions que vous voulez.

En personne

Adresse : 7 rue de la Forêt, Saint-Brice-sous-Forêt


(Direction des services techniques)


Permanences de la commissaire enquêtrice :

- ✓ Mercredi 24 juin 2026 — de 13 h 30 à 17 h
- ✓ Mercredi 15 juillet 2026 — de 13 h 30 à 17 h
- ✓ Lundi 20 juillet 2026 — de 13 h 30 à 17 h (dernière chance)

Prochaine réunion publique

 **Jeudi 9 juillet 2026 à 18 h 30**

 Mairie de Saint-Brice-sous-Forêt

 En présentiel et en ligne